



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 19 Avril 2021

LA POSTE

PRIME OR NOT PRIME !!!

Eh non, malgré nos efforts et les injonctions souvent contradictoires en 2020, les postiers ne toucheront pas de prime d'intéressement en 2021 malgré les 2.1 milliards d'€ de bénéfices 2020 (environ 10 000€ par salarié..).

Cela s'explique par la signature de l'accord d'intéressement 2018-2020 (CFDT, FO, CGC, UNSA et CFTC) permettant cette situation "ubuesque".

Nous ne polémiquerons pas mais le constat des signatures des uns et des autres n'engage pas la CGT qui a fait le choix de ne pas signer cet accord.

Il faut préciser que les primes sont aléatoires et ne rentrent pas complètement dans le calcul de la retraite. C'est le cas par exemple des différentes primes spécifiques aux métiers (courrier, réseau, colis, CRSF etc..) et qui sont soumises à des critères individuels ou collectifs. C'est notamment le cas du "présentéisme" pour la prime d'équipe au courrier, la prime "covid", le complément de rémunération etc..

Cela exclut de fait les postiers contraints aux arrêts-maladies et autres absences y compris dans le cadre de la pandémie que nous connaissons encore.

Le danger réside dans l'augmentation du pourcentage prime/salaire afin d'abaisser la masse salariale.

**LA CGT DEMANDE L'INTÉGRATION DES PRIMES
DANS LE SALAIRE AFIN DE NE PAS ÊTRE PÉNALISER
EN ACTIVITÉ COMME EN RETRAITE.**

PPCR

(Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)

Pour les fonctionnaires de La Poste, un accord a été signé en 2018 suite aux négociations dans la Fonction publique sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

Malgré cet accord et plusieurs relances de la CGT pour sa mise en application, auprès de la DRH de La Poste et du ministère de tutelle, les décrets ne sont parus qu'au bout de 2 ans et demi et bons nombres de collègues partis à la retraite n'ont pu bénéficier de leurs droits.

**Ils ont été lésés,
c'est inadmissible !**

Et l'escroquerie ne s'arrête pas là !

Certaines avancées figurant dans l'accord signé unanimement par les organisations syndicales sont revues à la baisse, pénalisant immédiatement le gain salarial de certains collègues et par conséquent le niveau de leur future pension.

C'est honteux !



CFdt:

SYNDICAT FRANÇAIS
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

LES ROIS DE LA PIRQUETTE...

Rappelons qu'à ce jour il n'y a pas de certitude concernant la prime d'intéressement 2021: l'année 2020 n'étant pas terminée, le résultat d'exploitation - qui sert de base au calcul du montant de la prime - n'est pas connu. Mais il est vrai que quand on a pour horizon la lutte et la grève, il est toujours bon de semer un peu d'inquiétude et de mauvaise humeur dans les services... À la CFDT, toutes ces contradictions nous feraient rire si nous n'étions pas souvent traités de « traîtres » lorsque nous signons des accords.

Il faut bien reconnaître que La Poste est plus rapide à mettre en place ses restructurations supprimant des emplois et favorisant la précarité que de reconnaître le travail des postières et postiers par leur salaire et leur pension de retraite.

Les pseudo-négociations sur les NAO 2021 en sont l'illustration.

Je te prends les chiffres, je te les retourne et je t'explique que cela va mal !

Voilà la doctrine économique du Groupe. Jusqu'en 2019, la Branche Courrier a toujours été excédentaire, c'est d'ailleurs grâce à cela que le Groupe a pu procéder à de nombreux investissements dans des filiales y compris à l'étranger. Les résultats de ces filiales participent au REX (Résultat d'Exploitation) du Groupe mais ne

rentrent pas dans celui de La Poste Maison Mère d'où les fonds sont originaires.

Si l'on prend la dernière externalisation, c'est à dire : « *je te prends, te sors des résultats maison mère pour te créer des filiales, nous avons ASENDIA transférée avec son milliard de CA vers Geopost. Et cela pour combien de millions d'euros de résultats d'exploitations en moins sur la maison mère ? Si on ajoute une décision unilatérale de La Poste de raccourcir la durée d'amortissement des investissements courrier de 5 ans à tout sur 2020, on obtient 900 millions d'Euros en moins sur le résultat d'exploitation. Par le truchement de ces adaptations (d'aucun dira bidouille) comptables, on peut rendre la mariée plus ou moins belle.* »

En l'occurrence, il s'agit de faire pleurer dans les chaumières pour ainsi limiter les retours vers les salariés et obtenir de l'état d'autres fonds. Le postier se verrait alors d'un côté non récompensé par ses efforts (augmentations des salaires et primes) et le postier contribuable sollicité par l'état pour mettre la main à la poche

La situation n'est peut-être pas complètement rose mais ne soyons pas dupes, il s'agit bien là de manœuvres purement capitalistiques.

Gardons les yeux ouverts et restons mobilisés pour réclamer notre dû.

POURQUOI LA CGT EXIGE LE 13ÈME MOIS POUR TOUS ?

Actuellement à La Poste, 81% des personnels perçoivent un salaire net inférieur à 2 000€ ! Nos salaires sont parmi les plus bas du pays alors que La Poste demande aux salariés d'en faire toujours plus. La montée en compétence exige une rémunération à la hauteur de notre investissement au quotidien.

Au delà des augmentations de salaires, plus que nécessaires, le 13ème mois permet d'augmenter le pouvoir d'achat des postiers mais aussi en cascade entraîne un accroissement des cotisations sociales.

Les cotisations servent, par exemple, à verser le chômage partiel pendant la pandémie toujours en cours, à verser des indemnités journalières... Ces cotisations, qu'elles soient salariales ou patronales, servent avant tout à financer **notre système de protection sociale : chômage, aides familiales, maladie, accident de travail et retraite.**

Tous, cotisons selon nos moyens et recevons selon nos besoins !

Pour exemple, La Poste a elle aussi bénéficié largement de ces cotisations en obtenant des aides gouvernementales.

Ce 13ème mois serait également pris dans le calcul de la retraite des postiers. Aujourd'hui des postiers partent avec des pensions sous les 1000 euros après des années passées dans l'entreprise. Une honte, due à des salaires bien trop bas, au gel du point d'indice, à l'absence de promotions pour un très grand nombre de postiers tout au long de leur carrière et à l'absence de négociations sérieuses sur les salaires depuis de nombreuses années.

A contrario des primes en tout genre, le 13ème mois n'est pas soumis à critères, notamment celui du présentisme qui sert à La Poste pour ne pas verser ces primes.

Conclusion :

LE 13^{ÈME} MOIS SOUMIS À COTISATIONS SOCIALES EST UN BÉNÉFICE POUR LES SALARIÉS, DONC POUR LA SOCIÉTÉ EN GÉNÉRAL ET LES ENTREPRISES.

De l'argent il y en a !

Plus de 900 Millions d'€ ont été consacrés en 2020 à des investissements pour de la croissance externe. Prises de participation ou achats à l'étranger d'acteurs du Colis par Geopost, Silver économie... Ses choix sont validés par des organisations syndicales en Conseil d'Administration. Pour la CGT, la richesse générée par le travail des postiers dans nos métiers historiques ces dernières décennies doit être orientée vers la reconnaissance du travail, des revalorisations salariales.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	